

## 1. Proposition

Le comité SEV demande au congrès SEV :

1. d'accepter les deux versions de la Charte SEV dans la forme présentée ;
2. de déléguer au comité la compétence de décider de la forme ou des différentes formes de la Charte SEV.

## Charte SEV (version courte)

### Notre intime conviction

Nous sommes le Syndicat du personnel des transports et défendons avec conviction les intérêts des salariés. Nous nous engageons pour un service public efficace, ménageant l'environnement et offrant à tous de bonnes conditions de travail. Nous sommes une organisation ouverte d'esprit qui recherche des solutions aux défis du futur.

### Nos valeurs

Nous sommes attachés à la solidarité, à la justice sociale, à l'égalité et à la démocratie. Cela signifie :

- solidarité mutuelle entre actifs, pensionnés, chômeurs et invalides ;
- conditions de travail, salaires, prestations sociales et charges fiscales équitables ;
- accès égal pour tous à la formation, au revenu, à la carrière ;
- démocratie et participation en politique, dans l'économie, l'entreprise – et au SEV.

Sur la base de nos valeurs fondamentales, nous adoptons une position ferme contre toute forme de discrimination et de xénophobie.

### Notre action

Nos membres participent activement au travail syndical, aux négociations et à l'action politique.

Nous nous engageons pour les intérêts des groupes professionnels et des pensionnés.

Nous reconnaissons les besoins spécifiques des femmes et des hommes, de la jeunesse ainsi que des migrants.

L'intérêt général des membres passe avant l'intérêt des groupes.

Nous tenons compte des règles démocratiques et communiquons de manière ouverte et constructive.

Nos bonnes prestations constituent une véritable plus-value pour nos membres.

Nous mettons en pratique à l'interne de notre syndicat ce que nous exigeons des employeurs et de la politique.

### Notre mandat

Nous cherchons par principe à atteindre nos objectifs par la négociation mais sommes capables d'appliquer des mesures de lutte pour faire aboutir nos revendications.

Nous sommes reconnus comme un acteur important dans la politique des transports, la politique sociale et de l'environnement.

Nous assumons notre responsabilité sociale et protégeons l'édifice social.

Nous appartenons au mouvement syndical suisse et international et travaillons avec les forces politiques qui partagent nos valeurs.

Nous sommes indépendants des partis politiques et restons financièrement autonomes.

## Charte SEV (version longue)

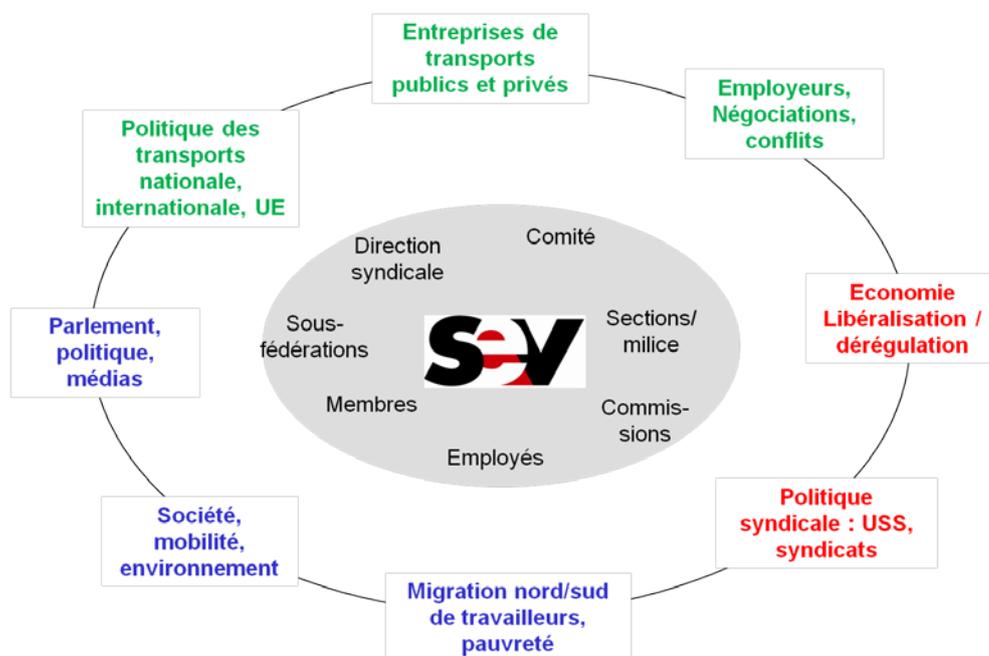
### 1. Introduction

#### 1.1. Qui sommes-nous ? – et quelles sont nos motivations ?

Nous sommes le Syndicat du personnel des transports et nous défendons avec conviction les intérêts des salariés. Nous nous engageons en faveur de transports publics efficaces, ménageant l'environnement et offrant de bonnes et saines conditions de travail. Nous assumons nos responsabilités pour plus de justice sociale, plus d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour une gestion durable des ressources. Nous sommes une organisation ouverte d'esprit qui recherche des solutions aux défis du futur.

#### 1.2. Notre réseau – notre environnement

La bonne collaboration des membres entre eux et avec le personnel à tous les niveaux du SEV – sections, sous-fédérations, commissions et organes dirigeants - constitue la base de notre syndicat. Elle représente notre compétence et notre force.



Les transports publics sont exposés à des influences diverses. Nous observons activement ce qui se passe dans notre environnement et nous prenons position dans les négociations contractuelles, en politique et sur la place publique. Nous coordonnons nos activités avec notre association faîtière, l'Union syndicale suisse (USS), et avec les autres syndicats nationaux et internationaux.

### **1.3. Une charte utile dans la pratique**

Pour nous, cette charte est

- la juste mesure pour notre action et notre collaboration de tous les jours
- un point de repère dans les situations difficiles, les crises, les conflits
- un outil pour la communication politique et le recrutement

Nos principes constituent un fil rouge qui doit apparaître dans les bases statutaires et les règlements, le traitement des affaires syndicales, les négociations et les prises de position politiques.

## **2. Nos principes**

### **2.1. Nos valeurs fondamentales**

En tant qu'organisation riche en traditions et membre du mouvement syndical suisse, nous avons la solidarité, la justice sociale, l'égalité et la démocratie comme fondement. Cela signifie :

- solidarité avec tous les employés du secteur des transports publics et des autres milieux économiques, les actifs, les pensionnés, les invalides et les chômeurs ;
- équité dans les conditions de travail et les salaires (égalité salariale), les prestations sociales, les charges fiscales et autres taxes ;
- égalité des chances pour accéder à la formation, aux possibilités de revenu et de carrière quel que soit le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité, le contexte culturel et religieux ;
- démocratie et codécision démocratique dans la politique, l'économie, l'entreprise – et au syndicat.

En accord avec nos valeurs fondamentales, nous adoptons une position ferme contre toute forme de discrimination.

### **2.2. Responsabilité pour le service public**

Nous nous engageons en faveur d'un service public complet offrant de bonnes prestations et des conditions de travail progressistes pour tous.

Nous luttons pour une mobilité et une économie respectueuses de l'environnement.

Nous sensibilisons la population aux questions touchant les transports publics et nous cherchons à gagner sa confiance.

### **2.3. Les membres au centre de notre attention**

En tant que syndicat, nous considérons que nos membres sont au centre de toutes nos actions.

Nos membres participent activement au travail syndical, aux négociations et à l'action politique.

Nous nous engageons avec compétence pour les intérêts des groupes et des catégories professionnelles ainsi que pour les pensionnés.

L'intérêt général des travailleurs et de la société passe cependant avant les intérêts individuels des groupes.

### **2.4. Collaboration interne**

Les militants et le personnel du SEV travaillent de manière professionnelle pour rechercher des solutions.

Par ses structures, notre syndicat est présent partout où cela est nécessaire.

Nous respectons nos requêtes mutuelles et faisons acte de solidarité.

Nous veillons à respecter les règles démocratiques et la transparence dans les processus de décision à tous les niveaux.

Nous acceptons les critiques constructives.

Nous reconnaissons les besoins spécifiques des femmes et des hommes, des personnes de diverses orientations sexuelles, de la jeunesse, des migrants – tout en restant unis.

Nous apprécions l'efficacité, la serviabilité et l'engagement.

## **2.5. Négociations et partenariat contractuel**

Nous cherchons par principe à atteindre nos objectifs par la négociation.

Nous sommes aussi capables d'engager en dernier ressort des mesures de lutte pour faire aboutir nos revendications.

Nous défendons les intérêts des travailleurs par le dialogue, avec persévérance et constance.

Nous vivons un partenariat social constructif et exigeons la réciprocité.

## **2.6. Politique**

Nous sommes reconnus comme force politique qui assume sa responsabilité dans les domaines des transports, de l'environnement et de la politique sociale.

Nous protégeons l'édifice social.

Par des stratégies efficaces, nous influençons les décisions politiques sur les thèmes nous concernant.

Nous travaillons avec les forces politiques qui partagent nos valeurs.

## **2.7. Communication et image**

Pour l'opinion publique, nous sommes connus et respectés comme *le* Syndicat du personnel des transports.

Nous nous présentons comme une organisation de travailleurs des transports publics moderne, ouverte et tournée vers l'avenir – et agissons dans ce sens.

Nous communiquons de manière ouverte et exhaustive avec nos partenaires.

Nous sommes une force indépendante des partis politiques, financièrement autonome et attachée aux transports publics.

## **2.8. Le SEV et le mouvement syndical**

Nous remplissons notre rôle de membre du mouvement syndical suisse et avons une présence active dans le domaine des services publics.

Nous coordonnons étroitement nos activités avec les autres syndicats de l'USS.

Lorsque la défense des intérêts des travailleurs l'exige, nous travaillons aussi avec des syndicats non-membres de l'USS et des syndicats internationaux.

## **2.9. Le SEV comme employeur**

Nous nous distinguons par de bonnes prestations pour nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous vivons à l'interne ce que nous exigeons des employeurs et de la politique : salaires équitables, conditions de travail progressistes, égalité des chances dans l'évolution professionnelle.

Nous exprimons notre estime envers nos collaboratrices et collaborateurs.

## **2.10. Nos prestations, notre organisation**

Nous gérons les moyens financiers qui nous sont confiés et nos autres ressources avec efficacité, de manière économique et durable.

Nous améliorons nos procédures et notre organisation afin de les rendre plus flexibles et efficaces.

Nous misons sur un recrutement dynamique et permanent de nouveaux membres et augmentons ainsi notre rapport de force.

Nous encadrons nos membres et les conseillons avec professionnalisme, précision, et de manière engagée.

Nous créons une véritable plus-value pour nos membres en leur offrant des prestations modernes et exemplaires.

Nous nous soutenons en fournissant un travail de haute qualité.